

## L'ETE SERA CHAUD

### UN PROJET INQUIETANT

Le président de la République a lancé les concertations sur la réforme du droit du travail, proclamant son ouverture au dialogue. Sauf qu'au même moment, Le Parisien puis Libération ont publié des documents de travail du gouvernement reprenant toutes les vieilles lunes du MEDEF.

### LE PROJET D'ORDONNANCES QU'EMMANUEL MACRON VEUT NOUS DISSIMULER

#### MILLE ET UNE FAÇON DE LICENCIER SANS MOTIF

- En cas de licenciement abusif, les prudhommes ne pourront plus réparer l'ensemble du préjudice et les condamnations seront plafonnées (à un niveau faible). Rien de plus simple alors pour un employeur que de licencier un cadre un peu trop critique à son goût par exemple
- Les plans sociaux seront encore facilités et les multinationales pourront mettre artificiellement en faillite une de leur filiale pour licencier gratuitement
- L'employeur ne sera plus tenu de respecter de règles formelles pour licencier (précision par courrier des faits reprochés, entretien...)

#### UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE POUR GENERALISER LE DUMPING ET BAISSER LES SALAIRES

Les seuls sujets encore définis dans la loi seraient le SMIC, l'égalité F/H et les seuils d'exposition aux risques. Tout le reste est renvoyé à la négociation d'entreprise, et notamment :

- **Les salaires**, alors que c'est la négociation de branche qui permet d'avoir des augmentations collectives de salaires chaque année et de reconnaître les qualifications. C'est aussi la branche qui empêche le dumping et la concurrence déloyale au sein d'un même secteur.
- **La santé et la sécurité**, et notamment la protection des mineures, les équipements, la prévention et l'évaluation des risques psychosociaux, chimiques ou sonores...
- **Les règles concernant les CDD, l'intérim et le CDI** (condition de recours, de renouvellement, de rupture...)

Ceci complexifierait considérablement le code du travail et le rendrait illisible pour les salariés comme pour les RH. Ceci empêcherait aussi la mobilité, très importante chez les ingénieurs, cadres et techniciens. Comment vouloir changer d'entreprise quand on peut y perdre tous ses droits ?

#### UN DIALOGUE SOCIAL D'ENTREPRISE...AU SERVICE DE L'EMPLOYEUR

Alors que la quasi-totalité des droits des salariés seront définis dans la négociation d'entreprise, le gouvernement, dans le même projet, remet en cause les droits à la représentation et à la négociation des salariés, accentuant le déséquilibre en faveur de l'employeur :

- Suppression des CHSCT, Délégués du Personnel et Comités d'Entreprise qui seraient fusionnés dans une instance unique, sans garantie de maintien de leurs prérogatives et avec la certitude que le nombre d'élus sera diminué drastiquement
- L'employeur pourra contourner les syndicats et faire adopter un accord par referendum, en mettant en opposition les salariés entre eux et en fracturant le collectif de travail.
- Plus besoin des syndicats pour négocier. Quand on est un élu isolé, comment résister aux pressions et chantages d'un employeur ?

#### Les ordonnances pour l'été...

1. Le renvoi à l'entreprise de la quasi-totalité des droits
2. Le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif
3. Les référendums pour faciliter l'adoption d'accords d'entreprise
4. Redéfinir le rôle de l'accord de branche et réduire leur nombre
5. Le regroupement des instances représentatives, la disparition des CE, CHSCT et DP
6. Le renforcement des moyens du dialogue social
7. Conseils d'Administrations
8. Réforme de l'assurance chômage

(Voir analyse sur le site – bas de page)



## UNE AUTRE VOIE EST POSSIBLE

### DE NOUVEAUX DROITS POUR PREPARER L'AVENIR

La CGT et son UGICT portent des propositions pour répondre aux défis d'aujourd'hui et demain : l'emploi, le paiement des qualifications, notre proposition de création de GBU « Medical » ou encore la révolution numérique

### DEFINANCIARISER L'ENTREPRISE ET RESTAURER LE ROLE CONTRIBUTIF DE L'ENCADREMENT

Avec de nombreuses personnalités, l'UGICT-CGT a publié un manifeste pour dé-financiariser l'entreprise. Il s'agit de créer de nouveaux droits pour faire primer les stratégies de long terme sur la rapacité des actionnaires

- Droit de refus, d'alerte et d'alternative en cas de directive contraire à l'éthique pour permettre un plein exercice de la responsabilité professionnelle
- Augmentation du nombre de salariés dans les conseils d'administration
- Droits suspensifs des comités d'entreprise sur les aides publiques et les licenciements

### UN CODE DU TRAVAIL PLUS SIMPLE ET PLUS PROTECTEUR

Un collectif d'universitaires a rédigé un code du travail 4 fois plus court et beaucoup plus protecteur. En mettant fin à toutes les dérogations dont bénéficient les employeurs, il permet de rendre les droits beaucoup plus simples et lisibles pour les salariés

### L'EGALITE F/H DES DEMAIN C'EST POSSIBLE

Il y a urgence de mettre fin aux 26% d'écart de rémunération et au sexisme omniprésent

- Sanctionner les entreprises qui discriminent
- Réduire le temps de travail et mieux accompagner la parentalité
- Mettre en place des obligations de négocier, notamment sur la suppression des écarts de carrière

### UN STATUT DE L'ENCADREMENT POUR RECONNAITRE LA QUALIFICATION ET LA RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

Alors que le statut cadre est fragilisé par la disparition de l'AGIRC (la retraite complémentaire des cadres) la CGT demande l'ouverture d'une négociation pour garantir à tous les cadres et assimilées

- La rémunération de leur qualification, le droit à un déroulement de carrière et à la mobilité,
- Une protection sociale garantissant le maintien du niveau de vie en cas de chômage, retraite...

### CONSTRUIRE LE NUMERIQUE AUTREMENT

Après avoir gagné l'obligation de négocier sur le droit à la déconnexion, l'UGICT-CGT fait de nombreuses propositions pour que la révolution numérique se traduise par du progrès social et environnemental

- Garantir les libertés et encadrer strictement l'utilisation des DATA
- Utiliser les gains de productivité pour réduire le temps de travail et créer de l'emploi
- Revaloriser le collectif de travail et transformer le management
- Mieux protéger le télétravail

## Echos Campus Mérignac

Attention, le risque de « poste sans bureau fixe » existe. Dès le matin il faudra trouver une place libre y poser ses effets personnels pour la journée et ranger le tout le soir dans un casier pour laisser la place à un autre salarié pour le lendemain. Entre le « lean » sous toutes ses formes qui standardifie, bêtifie le travail et les « postes sans bureau fixe » qui déshumanise le lieu de travail, le vase de la dégradation des conditions de travail est plein ! Ne laissons pas faire, réapproprions nous le travail ! Soyons solidaires, refusons collectivement ce concept de précarité subjective ! Il en va de notre santé au travail psychique et physique.

« **Pour une Convention Nationale dans le cadre des négociations de branche** » ; pour plus d'informations voir tract « [CGT CAMPUS THALES Mérignac N°1](#) » disponible sur le site (voir bas de page). Pour entrer dans les négociations, la CGT a mis à disposition une pétition électronique pour une convention collective nationale accessible aussi par le site (voir bas de page)

### Contacts CGT

TAV : Alain Marin, Sylvie Borrell, Nicolas Michel  
TSA : Roland Mainpin, Pascal Peltier  
TGS : Christian Pesche  
UL MERIGNAC : [cgtul.merignac@wanadoo.fr](mailto:cgtul.merignac@wanadoo.fr)  
- 0556479592

### Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgtthales.fr>  
Vos droits: <http://www.thadis.com>  
Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>

